



Commune de ROQUEFIXADE

République Française  
Département de l'Ariège  
COMMUNE DE ROQUEFIXADE

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<b>Séance du 06 octobre 2018</b>
<u>Présents :</u> 7	L'an deux mille dix-huit et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 1er octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 8	<b>Sont présents:</b> Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Chantal FABRE, Amandine RAUZY, Jean-Claude ALLABERT, Jean-Barthélémy MARIS
	<b>Représentés:</b> Jacques RIVIÈRE par Charles CASTILLO
	<b>Excuses:</b> Éveline AUTHIÉ
	<b>Absents:</b> Cedric CLOTTES, Fabrice AUTHIÉ
	<b>Secrétaire de séance:</b> Chantal FABRE

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 10h00.

Le procès-verbal de la séance du 07/07/2018, est approuvé et signé par les conseillers présents.

### Délibération: DE 2018 019

#### Objet: Décision modificative amortissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	137.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>137.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
2802 (040)	Frais liés à la réalisation des documents		137.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>137.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>137.00</b>	<b>137.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0    Refus : 0**

*PC*

## Délibération: DE 2018 020

### Objet: Désignation du délégué à la protection des données suivant RGPD

Cette délibération remplace et annule la délibération DE\_2018\_016 du 7 juillet 2018.

En effet elle comporte une erreur dans la désignation du DPD.

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- *de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.*

Le conseil municipal après avoir délibéré

### **DÉCIDE**

- **d'autoriser le (président/maire) à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.**
- **d'autoriser (président/maire) à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Refus : 0**

**Délibération: DE 2018 021**  
**Objet: Participation aux frais de cantine et ALAE 2017/2018**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les frais de cantine et de CLAE et ALAE qui sont demandés aux enfants de Roquefixade scolarisés dans les communes de Montferrier, Villeneuve et St Paul de Jarrat. Un surplus est demandé aux familles qui ne sont pas résidentes dans les communes.

Ecole	Surplus demandé par enfant	
	€ par repas	€ par mois
St paul de Jarrat	1,20 €	6,00 €
Villeneuve/Montferrier	0,50 €	- €

Pour l'année scolaire 2017/2018, 9 enfants de la commune sont scolarisés dans ces écoles. Le surplus annuel qui leur est demandé s'ils prennent tous les repas et restent au CLAE et à l'ALAE serait de :

Enfant scolarisé		Scolarisation		
Nom	Prénom	Commune	Classe	Cantine/CLAE
Allabert	Simon	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
Tifaine	Arabeyre	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
Loïza	Chabrand-Binot	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
Léa	Bossuet	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
Lina	Bossuet	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
Gabriel	Boudier	St. Paul de Jarrat	Primaire	168,00 €
Joseph	Boudier	St. Paul de Jarrat	Primaire	168,00 €
Loélie	Cuxac	St. Paul de Jarrat	ce2	168,00 €
Kantin	Cuxac	St. Paul de Jarrat	cp	168,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 022,00 €</b>

Monsieur le maire, demande au conseil de valider la prise en charge par la commune du surplus demandé aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge le surplus demandé aux familles, pour la cantine et le CLAE / ALAE pour les commune de Montferrier, Villeneuve d'Olmes et St Paul de Jarrat.

**Charge** M le Maire de communiquer cette décision aux maires des communes concernées  
**Autorise** M le Maire à affecter et utiliser les fonds nécessaire pour faire face à cette dépense  
**Mandate** M le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8          Pour : 8          Contre : 0          Abstention : 0          Refus : 0**

## Délibération: DE 2018 022

### Objet: Participation aux frais de cantines et ALAE 2018/2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les frais de cantine et de CLAE et ALAE qui sont demandés aux enfants de Roquefixade scolarisés dans les communes de Montferrier, Villeneuve et St Paul de Jarrat. Un surplus est demandé aux familles qui ne sont pas résidentes dans les communes.

Ecole	Surplus demandé par enfant	
	€ par repas	€ par mois
St paul de Jarrat	1,20 €	6,00 €
Villeneuve/Montferrier	0,50 €	- €

Pour l'année scolaire 2018/2019, 12 enfants de la commune sont scolarisés dans ces écoles. Le surplus annuel qui leur est demandé s'ils prennent tous les repas et restent au CLAE et a l'ALAE serait de :

Enfant scolarisé		Scolarisation		
Nom	Prénom	Commune	Classe	Cantine/CLAE
Allabert	Simon	Villeneuve d'Olmes	CE1	70,00 €
Tifaine	Arabeyre	Villeneuve d'Olmes	CE1	70,00 €
Loïza	Chabrand-Binot	Villeneuve d'Olmes	CP	70,00 €
Léa	Bossuet	Villeneuve d'Olmes	CP	70,00 €
Lina	Bossuet	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
Allabert	Pyrène	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
Allard	Eléa	Montferrier	CE2	70,00€
Gabriel	Boudier	St. Paul de Jarrat	Primaire	168,00 €
Joseph	Boudier	St. Paul de Jarrat	Primaire	168,00 €
Loélie	Cuxac	St. Paul de Jarrat	ce2	168,00 €
Kantin	Cuxac	St. Paul de Jarrat	cp	168,00 €
Laelle	Cuxac	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 232,00 €</b>

Monsieur le maire, demande au conseil de valider la prise en charge par la commune du surplus demandé aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge le surplus demandé aux familles, pour la cantine et le CLAE / ALAE pour les commune de Montferrier, Villeneuve d'Olmes et St Paul de Jarrat.

**Charge** M le Maire de communiquer cette décision aux maires des communes concernées

**Autorise** M le Maire à affecter et utiliser les fonds nécessaire pour faire face à cette dépense

**Mandate** M le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8          Pour : 8          Contre : 0          Abstention : 0          Refus : 0**

**Délibération: DE 2018 023**  
**Objet: Convention frais de scolarité Villeneuve d'Olmes**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la commune de Villeneuve d'Olmes en vue de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. La participation de la commune s'établit à 1000€ pour l'année 2017/2018.

NOM & PRÉNOM	SECTION	MONTANT
ALLABERT Simon	Maternelle	1000.00 euros
ARABEYRE Typhaine	Maternelle	1000.00 euros
BOSSUET Léa	Maternelle	1000.00 euros
BOSSUET Lina	Maternelle	1000.00 euros
CHABRAND Loiza	Maternelle	1000.00 euros
ALLARD Eléa	Primaire	1000.00 euros
		<b>6000.00 EUROS</b>

Monsieur le Maire précise que cette convention concerne l'année scolaire passée 2017/2018. En effet la commune de Villeneuve d'Olmes a oublié la commune de Roquefixade. Cet oubli est bien confirmé par l'analyse des comptes de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord :

**Mandat** M le Maire pour signer la convention  
et **Engager** les dépenses y afférent.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8                  Pour : 8                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Refus : 0**

→ **Gestion des déchets ménagers**

- Ramassage: Les bacs individuels n'arriveront sur la commune que dans 3 ans. Et la redevance incitative (forfait annuel pour 12 à 15 levées) arrivera dans 5 ans.
- Dépôts sauvages d'ordures ménagères à Gaillardet, au Relais Vert.  
Jean-Claude propose de mettre un container à côté du relais vert, qui serait relevé lors des tournées hebdomadaires.  
Jean-Barthélemy, propose de déplacer le relais vert plus près du village ou il serait visible depuis le village et ainsi dissuader les dépôts.  
Michel et Amandine, proposent d'examiner les déchets à la recherche d'indices qui identifient les contrevenants.  
Suivant les informations du SMECTOM, le fait de mettre un bac en bord de route est un appel aux dépôts répétés de déchets. Cela risque fort d'augmenter le problème.  
M le Maire a déjà signalé le dépôt sauvage au SMECTOM qui a enlevé plusieurs fois les ordures déposées au pied du Relais Vert. Les propositions des conseillers seront transmises au SMECTOM et discutées.

→ Voirie

- **Mur du chemin Cathare aux Nassols**  
Le mur a finalement été refait sur 14mètres. La société Bati+ a fait du bon travail et laissé le chantier propre.
- **Chemin du village au château**  
Le chemin est très dégradé par les pluies torrentielles, et le passage répété des tracteurs et véhicules des chasseurs. Une réfection va être engagée en 2019 en bétonnant les pentes les plus fortes, en particulier le passage sous le château, et en déviant l'eau de ruissèlement par des cunettes. Un devis a été demandé à Déon Cartwright
- **Chemin du village a StMartin. Virage de Faurisse**  
Un devis pour une étude géotechnique (4400€ HT) permettra de connaître la nature du sol dans cette partie très pentue de la route sujette au glissement. M le Maire et Michel jugent l'étude utile,  
Pour Dominique l'étude est inutile. Le problème c'est le poids que doit encaisser la route au passage des véhicules dans le virage. Le mur est resté intègre et n'a finalement pas beaucoup bougé. Le problème est moins grave qu'il n'y paraît. Jean-Claude pense que l'étude débouchera sur la préconisation de pieux dont le coût exorbitant sera hors de notre portée.  
Jean-Claude et Dominique vont contacter d'autres entreprises pour avoir plusieurs avis et devis.
- **Rue N°7. Entre les propriétés de Jean-Claude et Dominique.**  
La rue s'arrête sur un belvédère qui domine la D9a. En haut de la paroi, un rocher dont l'assise est très incertaine menace de tomber sur la D9a. Les avis sont partagés sur le type de travaux à tenir, pour sécuriser le haut du mur et les rochers. Dominique présente le devis de l'entreprise Cancela (16490€ HT) qui consiste en un pilier de soutien au rocher;  
Une majorité des conseillers, pensent qu'il sera plus judicieux de purger les rochers instables et en suite de bâtir un muret sur de bonnes bases. Egalement, donner à ce mur une finition crénelé, qui donnerait du caractère à ce petit belvédère qui mérite d'être mis en valeur (Jean-Barthélemy).  
Jean-Claude et Dominique vont demander d'autres devis.  
M le Maire va contacter la DDE et solliciter leur aide technique et financière.
- **Aménagement de la carrière**  
La zone qui va de la grange de Christian Laffont au fossé au-dessus du tennis a besoin d'un bon aménagement et nettoyage. Le granulat récupéré des chantiers ERDF va être étalé, la zone de décharge au-dessus du tennis sera purgée débarrassée de ses broussailles et un merlon marquera clairement les limites de la zone. Une fois les travaux finis, un arrêté sera pris pour interdire la décharge. Un devis a été demandé à l'entreprise Canal spécialiste de ce genre de terrassement.
- **Chemins de randonnées**  
Jean-Claude va lister les ressources disponibles par zones, pour l'entretien des chemins.
- **Chemins de Serrelongue et de St Martin**  
Chantal nous fait part du besoin d'entretien du chemin d'accès à Serrelongue, et des dalles en béton du chemin de St Martin qui ont besoin de réparations. M le Maire va contacter Déon Cartwright.

→ **Tilleuls de l'église**

Les branches des tilleuls débordent sur le toit de l'église et demande une action. M le Maire suggère l'idée de changer totalement le bord sud de l'église en abattant les tilleuls.

Après une vive discussion, le conseil se met d'accord sur un élagage des arbres. L'aménagement de cette zone qui sert aujourd'hui de parking automobile et de toilettes pour les chiens est remis à plus tard.

→ **Capture des chats sans maître**

La capture aura lieu courant novembre. Le cout en sera communiqué aux habitants.

→ **Urbanisme**

M le Maire demande à Dominique de réaliser une publication succincte qui présente les règles de l'AVAP.

→ **Divers**

La campagne d'installation de bornes de recharges pour les voitures électrique par le SDE09 est terminée. Pour bénéficier des aides il nous faut attendre une nouvelle campagne de déploiement.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 13heures.